



COLLÈGES

Réouverture des collèges à partir du 18 mai 2020

Le Département de Vaucluse prêt à se mobiliser mais avec la sécurité sanitaire comme impératif

Publié le 28 avril 2020



« J'ai suivi avec la plus grande attention l'intervention du Premier ministre devant l'Assemblée nationale et sa présentation du plan de « déconfinement » mis en place par **l'État**, à compter du 11 mai.

Je comprends la nécessité d'engager la fin du confinement pour éviter la destruction à court terme de l'appareil productif français et limiter au maximum les conséquences irrémédiables de la crise épidémiologique en matière économique.

Sur l'importante question de la réouverture des collèges, j'ai bien noté qu'elle ne concernera, à partir du 18 mai, que certains niveaux, à supposer que le Vaucluse soit classé dans les départements dits « verts », c'est-à-dire ceux dans lesquels la circulation du virus est limitée.

La réflexion sur la réouverture des collèges publics se construit depuis déjà plusieurs semaines avec un impératif : qu'elle se fasse dans des conditions de sécurité sanitaire satisfaisantes à la fois pour les élèves (et leur famille), pour le personnel enseignant et pour les personnels administratifs et techniques.

Une analyse très précise des capacités d'accueil a d'ores et déjà débuté, établissement par établissement, afin de respecter la règle des 15 élèves par classe.

Chacune de ces analyses tiendra compte non seulement de la configuration des salles de classe et des restaurants scolaires (et donc de la possibilité matérielle d'y faire appliquer la distanciation physique) mais aussi du nombre d'agents du Département affectés au bon fonctionnement des collèges mobilisables dans les circonstances actuelles.

Au regard des conclusions, il n'est pas exclu que certains collèges publics du Vaucluse restent fermés après le 18 mai.

Nous attendons par ailleurs de l'État qu'il précise à qui reviendra, de l'Éducation nationale ou du Conseil départemental, la responsabilité de fournir du gel hydro-alcoolique en quantité suffisante aux établissements rouverts et des masques « grand public » aux collégiens dont les familles n'ont pu s'en procurer.

Je souhaite enfin que soit organisée dans les meilleurs délais une réunion à laquelle participeraient les représentants du Conseil départemental, l'Inspection académique et aussi les représentants du Conseil régional, car la question du transport scolaire doit également être clarifiée ».

Maurice Chabert, Président du Conseil départemental de Vaucluse



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09